

Compte rendu du **CONSEIL Municipal** DU VENDREDI 28 JANVIER 2011

Date de la convocation : 21 JANVIER 2011

Nombre de conseillers en exercice : 15
Membres présents : 10
Votants : 15

L'an deux mil onze, le vendredi vingt-huit janvier à 19 heures 30 mn, Le Conseil Municipal de la Commune de GOUSSAINVILLE 28410, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Goussainville, sous la présidence de Monsieur Michel CADOT, Maire.

Étaient présents : **Mmes, Mrs** Michel CADOT ; Brigitte COZZO ; Janique FOUCHE ; Guillaume GRAFFIN ; Frédéric JORAND ; Sylvain MARIGNIER ; Odile MOULIN ; Isabelle REMY ; Thierry SOLBES ; Zakia PAVAN.

Étaient absents excusés : A. BRITSCH (pouvoir O.MOULIN) ; O. BERNARD (pouvoir Z.PAVAN) ; V. BIANCHETTI (pouvoir M. CADOT) ; S. DESRE (Th. SOLBES) ; R. FAUDET (pouvoir F.JORAND)

Secrétaire de séance : Mme Zakia PAVAN.

Monsieur le maire ouvre la séance et propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

1. Demande de subvention à la Préfecture pour les travaux d'investissement 2011 : D.E.T.R. (dotation d'équipement des territoires ruraux).
2. Encaissement d'un chèque.

Et de retirer un point à l'ordre du jour :

1. Aide sociale

Il donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 novembre 2011. Une précision est apportée par rapport au point sur la signalisation à certains croisements de rues : il était proposé une signalisation des priorités à droite et non des panneaux « stop ».

Le compte rendu est adopté par 14 Voix « pour » et une abstention pour cause d'absence du conseiller au conseil précédent.

I – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE L'ANNEE 2011

PRESENTATION DES PROJETS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2011 :

- ✓ Réfection du rez-de-chaussée de la maison, 15 rue de Paris : 85 000 €

Les effectifs de l'école primaire impliquent l'extension des locaux actuels. Très bien situé à proximité de l'école, de la mairie et de la cantine, ce local dispose d'une cour indépendante, idéale pour les récréations et les activités des petits. L'agencement actuel des pièces permet une reconversion aisée en classe PS-MS. Les élèves de la petite classe provisoire du bas, s'installeraient dans la classe actuelle des maternels. Et comme il avait été prévu dès le début en 2008 et sans aucune transformation, cette pièce deviendrait une salle de réunion.

- ✓ Marquage stationnement rue de Paris et parking de l'église : 1 712 €
- ✓ Voirie : 2 000 €
- ✓ Presbytère - épicerie au rez-de-chaussée : 3 000 €

✓ Photocopieur de la mairie : 5 090 €

La location d'un photocopieur coûterait / 5 ans 7606 € ttc.
L'achat après subvention et tva récupérée revient à 2134 € ttc.
Economie / 5 ans : 5472 € ttc.

✓ Quote-part clôture terrain communal, rue de la Mairie : 2 300 €

✓ Lame de déneigement : 5 000 €

Avant l'achat, nous étudierons le coût d'un prestataire de service.

✓ Aménagement place de l'église : 3 000 €

✓ Aménagement Cimetière : 4 000 €

✓ Bitume dans le parc de la salle des fêtes : 6 000 €

Les investissements proposés seront réalisés **sans contracter d'emprunt supplémentaire et à la condition d'obtenir les subventions correspondantes.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les différents projets de travaux et achats d'investissement pour un coût global de **117 102 € HT.**

Il donne toute latitude au Maire, pour constituer les dossiers de demande de subventions :

- PREFECTURE : - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

- CONSEIL GENERAL : - Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAIC)

- Fonds de Péréquation

II – PRESBYTERE – BAIL DU REZ-DE-CHAUSSEE

Mme NOYANT, habitante de Goussainville, a proposé de louer le rez-de-chaussée du presbytère afin d'ouvrir une épicerie-multiservices, en tant qu'auto-entrepreneur, gérante de société. Elle étoffera son point de vente avec un point poste (vente de timbres ...), vente de jeux divers (Française des jeux) si elle obtient l'agrément des différents organismes.

Considérant que c'est le seul commerce dans la commune et qu'il apportera un service nécessaire à la population, pour favoriser son lancement et l'aider à s'installer durablement, il est proposé un bail commercial de courte durée, moyennant un loyer modéré pour les deux premières années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'ouverture d'une épicerie-multiservices à compter du 1^{er} mars 2011 et fixe le montant mensuel du loyer à 150 € L'eau, le gaz et l'électricité étant à la charge du locataire.

III – ADMISSION EN NON VALEUR : créances irrécouvrables

Le Trésor public présente des créances irrécouvrables concernant des factures d'assainissement impayées de l'année 2004 = 24.66 € et de 2005 à 2009 = 792.55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de porter en l'état de non-valeur la créance de 24.66 €, compte tenu de l'antériorité et du fait que la personne n'est plus résidente dans la commune depuis plusieurs années.

- décide - 14 voix » pour « et une abstention - de ne pas accepter en l'état de non-valeur, la créance de 792.55 €, la personne étant toujours propriétaire de sa maison sise à Goussainville.

IV – S.I.T.E.D – Syndicat intercommunal des transports d'élèves à Dreux

Le syndicat informe le conseil municipal de la modification du tarif semestriel des coupons de transport, soit 106.90 € (au lieu de 104.70 €) pour chacun des deux semestres de l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le tarif fixé par le S I T E D.

V – SUBVENTIONS – demande des organismes extérieurs

- Collège F. Mauriac à Houdan

Comme chaque année, des professeurs d'éducation physique du collège organisent un séjour « ski » d'une semaine pour les élèves âgés de 11 et 12 ans, dans l'Isère. L'objectif principal de ce séjour étant « mieux vivre ensemble ». Cette année, sept élèves de Goussainville sont concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à 14 voix « pour » et une voix « contre » - et décide d'accorder une subvention au prorata du nombre d'élèves de Goussainville bénéficiant de ce séjour, soit 17 € x 7 élèves : 119 €

- Patinoire d'Anet

L'an passé la commune avait apporté une participation financière au projet d'installation provisoire d'une patinoire à Anet, pendant les vacances de Noël ; ce projet ayant rencontré beaucoup de succès, la Commune d'Anet avec la participation de la Communauté de Communes Val d'Eure et Vesgre et le soutien du Conseil Général a renouvelé cette initiative et a souhaité en faire bénéficier tous les habitants du canton d'Anet.

Des entrées gratuites ont été distribuées aux enfants des communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 500 €

- Prévention routière : Intervention pour les élèves de CM 2 de l'école primaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 50 €

- Associations : Les Cherokee's Dancers ; La ligue contre le cancer ; AEP Orgerus Septeuil ; la Banque alimentaire ; C F A de Risle sur Seine ; S.P.D. A ; aveugles déficients ; Université du temps libre Dreux ; Paralysés de France ; Myopathie ; des sclérosés en plaques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas accorder de subventions à ces différentes associations.

VI – VOIRIE : modification des longueurs

La longueur de la voirie en mètres, classée dans le domaine communal pour l'année 2009 était de 4980 mètres.

Elle est modifiée par 780 mètres supplémentaires pour la rue des Vignes, rue de la Treille, Impasse des Sarments, Impasse de la tonnelle, soit un total pour l'année 2010 de **5760 mètres**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la longueur de la voirie classée dans le domaine communal.

VII – ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Don au profit de la commune de Mme Isabelle TOURNON, commerçante ambulante : vente de pizzas sur la place de l'église à Goussainville.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à encaisser le chèque de 50 €

VIII – QUESTIONS DIVERSES

✓ Th. SOLBES : **En 2011, quelles sont les prévisions de réfection de rues sur la commune, à la charge de la CCPH ?**

Réponse : La rue du saule Guérin et la rue du moulin à la Forêt, non réalisées en 2010.

✓ F. JORAND : **A la Forêt, rue des 4 tilleuls, (côté Houdan), les véhicules ne pourront plus stationnés quand la commune de Houdan aura installé des potelets le long de cette rue : Qu'est-il prévu pour le stationnement de ces véhicules, quelle signalisation va être installée ?**

Réponse : Il est entendu avec la commune de Houdan qu'elle prenne à sa charge l'installation de panneaux d'interdiction de stationner sur l'accotement, côté Goussainville.

✓ O. MOULIN : **1. Un ramassage scolaire est-il prévu pour le collège de Bû ?**

Réponse : Depuis de nombreuses années, la commune a choisi d'adhérer au SIVOM de Houdan pour être rattachée au collège de Houdan et au Lycée de la Queue-lez-Yvelines. Les transports scolaires sont organisés pour ces élèves et ils sont financés par le Conseil Général d'Eure et Loir, la Commune et les parents. A ce jour, il n'y a pas de ramassage scolaire pour les deux enfants qui fréquentent le collège de Bû. Pour la rentrée 2011, les parents qui délibérément choisiront d'inscrire leurs enfants au collège de Bû doivent adresser rapidement une demande écrite à la mairie, qui sera transmise au Conseil Général.

2. Signalement d'une plaque d'égout enfoncée sur le trottoir : angle de la rue du Pré marin et rue de Brest.

Réponse : vérification sur place et remplacement de cette plaque si nécessaire.

3. Le camion du SIEED a endommagé le terrain d'un administré (rue du Pierrier) lors du ramassage des poubelles. A qui incombe la responsabilité de réparer les dommages ?

Réponse : Nous sommes intervenus auprès du SIEED, pour leur signaler leur responsabilité et leur demander de réparer rapidement les dégâts occasionnés par leur véhicule. Le propriétaire de la parcelle les a contactés également.

Le tour de table étant terminé, la séance est levée à 22 H00.

**Le Maire,
Michel CADOT**